



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

Première Commission

1^{re} séance

Mardi 16 septembre 1997, à 15 h 30

New York

Documents officiels

Président provisoire : M. Oudovenko (Ukraine), Président de l'Assemblée générale

La séance est ouverte à 15 h 30.

Élection du Président de la Première Commission

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) :

L'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale prévoit que chacune des grandes commissions élit un président, deux vice-présidents et un rapporteur. Ces responsables sont élus en tenant compte d'une répartition géographique équitable, de l'expérience et de la compétence personnelles. Les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que la Commission n'en décide autrement dans le cas d'une élection à un poste ne faisant l'objet que d'une seule candidature. La présentation de chaque candidature donne lieu à l'intervention d'un seul orateur, après quoi la Commission procède immédiatement à l'élection.

En outre, l'article 110 du Règlement intérieur prévoit que les félicitations adressées aux membres du bureau d'une grande commission ne sont présentées que par le Président de la session précédente ou, en son absence, par un membre de sa délégation, après que tous les membres du bureau de ladite commission ont été élus.

La présente séance a été convoquée en vue de l'élection du Président de la Première Commission. Y a-t-il des candidatures?

M. Sychou (Biélorus) (*interprétation de l'anglais*) :
Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Les félicitations que vous adresse la délégation du Biélorus à l'occasion de votre élection au poste important de Président de la présente session de l'Assemblée générale ne sont pas un simple hommage traditionnel ou une marque de courtoisie. Nous saluons en vous une personnalité de haut rang, un professionnel à l'autorité reconnue et un représentant de l'Ukraine, pays avec lequel le Biélorus a d'étroites relations amicales et qui apporte sa précieuse contribution à la coopération internationale dans le cadre des Nations Unies. La contribution de l'Ukraine est reconnue à juste titre par de nombreuses délégations dans cette salle.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation biélorussienne dans l'accomplissement de votre lourde tâche.

Cela étant dit, j'ai maintenant l'honneur de présenter la candidature de M. Mothusi Nkgowe, du Botswana, à la présidence de la Première Commission pour la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

M. Nkgowe est Représentant permanent adjoint de la Mission du Botswana auprès de l'Organisation des Nations

Unies depuis 1994. De 1992 à 1994, il a occupé le poste de Directeur adjoint des relations internationales chargé des organisations internationales — l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des pays non alignés et la Coalition mondiale pour l'Afrique, notamment — et de la supervision des responsables des bureaux pour l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie. De mai 1993 à avril 1994, il a été Directeur par intérim des relations internationales.

M. Nkgowe est entré au Ministère des affaires étrangères du Botswana en 1980; il a été en poste à Stockholm et à Bruxelles, successivement.

En tant que membre de la délégation botswanaise, M. Nkgowe a participé aux sessions de l'Assemblée générale et a pris une part active aux travaux du Conseil de sécurité. Il a également participé à un grand nombre de conférences, réunions et séminaires internationaux.

M. Nkgowe est diplômé de l'Université du Botswana et du Swaziland et est licencié en sciences politiques et administration.

M. Nkgowe est de toute évidence un diplomate chevronné dont le profil professionnel est parfaitement adapté à cette Commission. Nous serions heureux de voir M. Nkgowe assumer les fonctions de Président de la Première Commission à la présente session.

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) : M. Mothusi Nkgowe, du Botswana, a été proposé comme candidat par le représentant du Bélarus. Un seul candidat ayant été présenté, je propose que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur, la Commission décide de ne pas procéder à un scrutin secret.

Il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare donc M. Mothusi Nkgowe, du Botswana, élu Président de la Première Commission par acclamation.

La séance est levée à 15 h 35.